L'agriculture suisse, gardienne de notre paysage

Autor(en): **Morier-Genoud, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **52 (1994)**

Heft 3: **Agriculture et gestion du paysage**

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-140322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'AGRICULTURE SUISSE GARDIENNE DE NOTRE PAYSAGE

Jacques MORIER-GENOUD
Avocat
Lausanne

Qu'est-ce qu'un paysage ? Selon la définition qu'en donne le Littré, c'est une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect, que l'on saisit d'un seul coup d'oeil. Le paysage n'est donc pas uniquement agricole, il est également forestier ou lacustre, il est urbain, il est industriel, ou encore routier ou autoroutier.

Mais, dans l'esprit de chacun, paysage et paysan sont indissociablement liés. D'une part, lorsqu'on parle de paysage, on pense avant tout à un paysage naturel, avec ses champs, ses haies, ses bosquets, ses cours d'eau, ses collines ou ses montagnes. D'autre part l'aire agricole représente avec l'aire forestière la plus grande partie du territoire de notre pays.

Or, depuis des siècles, ce paysage est modelé par nos paysans qui l'ont cultivé de façon douce et variée, lui conférant ce qui fait tout son charme trop souvent disparu, soit sa diversité : les champs de formes et de surfaces différentes, bordés de bosquets, de haies ou de ruisseaux, des vergers à hautes tiges, des prairies maigres, des zones humides; tout ce qui fait à nos yeux du 20ème siècle le charme d'un paysage agricole; tout ce qui est indispensable également pour assurer la vie d'un monde végétal et animal aux espèces multiples, d'une richesse incroyable et pour beaucoup insoupçonnée.

Mais, depuis quelques décennies, ce paysage agricole subit une mue qui l'a profondément bouleversé. D'une part, l'aire agricole en Suisse a diminué massivement, sous l'effet de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'accroissement du trafic routier. C'est ainsi qu'une surface équivalente à celle du canton d'Argovie lui a été soustraite depuis la dernière guerre.

D'autre part, la rationalisation et la mécanisation agricoles ont conduit à une production intensive des surfaces restantes, avec pour conséquence une banalisation et un appauvrissement du paysage. Disparus les arbres fruitiers à hautes tiges. Disparus nos haies et les bosquets, mis sous tuyaux nos ruisseaux et rivières enfin disciplinés ! Les petites structures ont fait place à un damier de surfaces géométriques et uniformes, ainsi que le montre la figure tirée du Rapport 1990 sur l'état de l'environnement, publié par l'Office fédéral de l'environnement (*voir à la page suivante*).

Mais il n'y a pas eu seulement un appauvrissement du paysage. Cette évolution s'est traduite par une réduction dramatique des espèces végétales et animales dont beaucoup ont disparu ou sont aujourd'hui menacées. Où sont les papillons ou les libellules d'antan ?

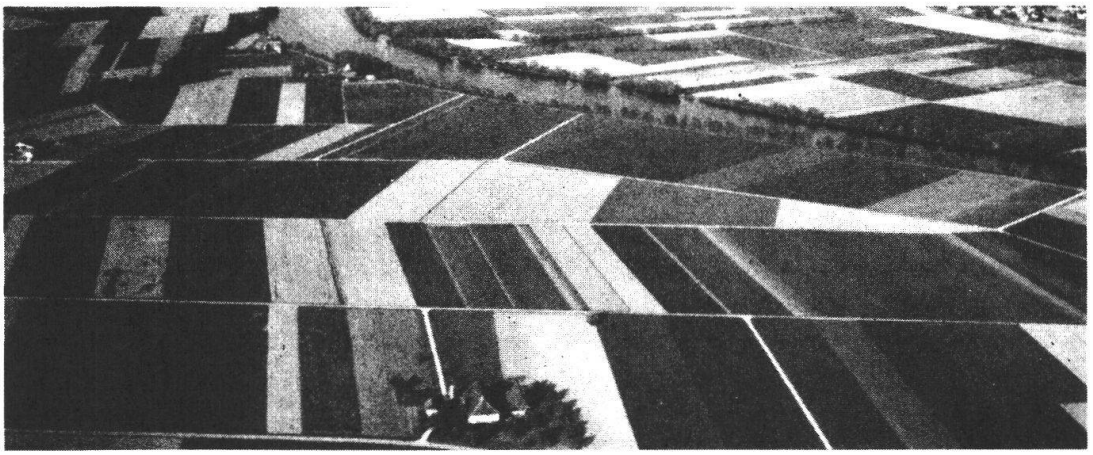

Si l'acceptation de l'initiative de Rothenturm par le peuple et les cantons a été un succès extraordinaire sur le plan politique, il faut rappeler que depuis 1850 jusqu'à son aboutissement, 90 % des zones humides en Suisse avaient été asséchées, comblées ou bâties. Et beaucoup ont encore disparu depuis, dans l'attente d'une protection efficace sur le terrain.

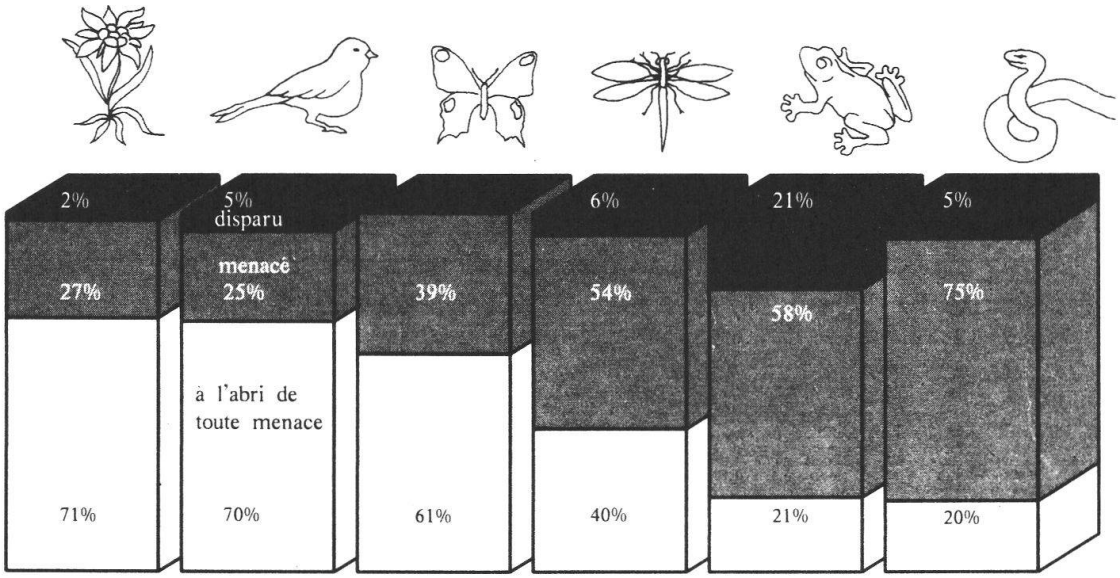

Pourcentage des espèces animales et végétales menacées en Suisse.

Tiré de : Rapport 1990 sur l'état de l'environnement "*L'état de l'environnement en Suisse*", OFEFP, avril 1991, p. 193, 195.

Certes, les nouvelles méthodes de cultures ont entraîné une amélioration extraordinaire de la productivité de notre agriculture. Mais, les maîtres mots de cette politique agricole : rationalisation, mécanisation, spécialisation, utilisation intensive de fertilisants, ont conduit à une impasse sur le plan économique au point que l'on envisage aujourd'hui de mettre des dizaines de milliers d'hectares en jachère.

C'est ainsi que le paysan n'apparaît plus aujourd'hui comme le gestionnaire de la nature et du paysage agricole, comme si agriculture et sauvegarde de la nature et du paysage n'étaient plus synonymes. Mais c'est là une évolution réversible, car la politique agricole, comme toute politique, n'est pas immuable. D'ailleurs, elle est en train de subir déjà maintenant une transformation profonde qui pourrait signifier son retour au rôle traditionnel ... et naturel de gestionnaire de notre paysage.

Depuis que la nécessité de protéger la nature et le paysage a été reconnue et inscrite dans la Constitution fédérale sous forme d'un nouvel article 24 sexies, une législation de plus en plus détaillée et complexe a été mise en place pour parer aux atteintes toujours plus graves qui menaçaient quantité de sites naturels et de paysages.

Mais il est rapidement apparu que, face au recul toujours plus grand des espèces végétales et animales, il ne suffisait pas de protéger quelques biotopes isolés. La sauvegarde de la nature et du paysage devait s'exercer sur l'ensemble de notre territoire et notamment de notre aire agricole. D'où la consécration dans la dernière révision de la loi fédérale sur la protection de la nature de notions telles que celles de réseaux de biotopes ou encore de compensation écologique.

Comme le précise le Rapport 1990 sur l'état de l'environnement, il s'agit de rétablir des surfaces écologiques au coeur des terres soumises à une exploitation intensive, de réduire les effets négatifs de cette exploitation sur la fertilité du sol et, en définitive, de préserver une biosphère indispensable à l'homme, tout en lui assurant un paysage diversifié.

Ces notions ont également été ancrées dans la législation agricole, dans la loi fédérale sur l'agriculture tout d'abord lors de sa dernière révision, dans diverses ordonnances arrêtées par le Conseil fédéral ensuite.

C'est ainsi que l'ordonnance sur l'orientation de la production végétale et l'exploitation extensive entend favoriser celle-ci par le biais de subventions, de même que la création de surfaces de compensation écologique ou encore de jachères vertes. Une autre ordonnance institue des indemnités pour des prestations de caractère écologique telles que l'exploitation appropriée des terrain secs et des prés à litière, aujourd'hui denrée rare.

Il en résultera une nouvelle orientation de notre politique agricole qui devrait se marquer par une meilleure sauvegarde de nos paysages agricoles typiques. Mais encore

faut-il que cette nouvelle politique s'inscrive dans les faits et notamment que les subventionnements prévus par ces ordonnances soient assurés, ce qui n'est pas évident en ces temps de crise.

Mais dans la mesure où l'avenir de notre agriculture se joue à travers ce changement d'orientation, les protecteurs de la nature en attendent beaucoup, la nature n'étant jamais aussi forte que lorsque ses intérêts rejoignent les intérêts économiques de ceux qui la façonnent.

Le paysage agricole n'est pas figé et ne l'a jamais été. Il évolue constamment et continuera à évoluer. Mais, au risque de le détruire irrémédiablement, nous ne pouvons plus nous permettre les excès que nous avons connus ces dernières décennies. Il est donc indispensable que l'agriculture modifie, non seulement ses méthodes de culture, mais ses conceptions et ses buts, afin qu'elle retrouve ce rôle de gestionnaire du paysage agricole.

La législation actuellement mise en place tant sur le plan agricole que sur celui de la protection de la nature en constitue l'instrument indispensable. Mais cela suffira-t-il ? Dans son rapport sur l'aménagement du territoire publié en 1987, le Conseil fédéral estimait que la nature et le paysage faisaient l'objet d'atteintes critiques et qu'ils étaient à ce point menacés qu'on était en train de dépasser le point de non retour.

Malheureusement, cette appréciation paraît plus d'actualité que jamais, en ces temps de crise où le premier souci est de relancer la machine économique. C'est ainsi que certains songent à étendre les zones à bâtir pour stimuler la construction, ainsi qu'à développer encore plus notre système routier. Va-t-on utiliser à cet effet les terres agricoles mises en jachère, sacrifiant de précieux paysages et milieux naturels ?

Lorsque l'on parle de protection de la nature, je suis à chaque fois frappé par la disproportion écrasante qui existe entre les moyens investis dans le développement économique, que ce soit dans l'économie privée ou sur le plan public, et les moyens mis à disposition pour assurer la protection de la nature et du paysage.

La protection de nos paysages agricoles et de ce qu'ils impliquent pour l'homme n'est pas un luxe dont le sacrifice vaudrait une reprise économique. C'est une exigence indispensable à notre survie et qui revêt un caractère prioritaire.

L'agriculture ne constitue-t-elle pas le terrain idéal pour inverser ce processus et accorder la priorité à la sauvegarde de la nature et du paysage sur le plan des investissements et aux moyens de la législation actuellement mis en place ? L'agriculture y trouvera son compte, j'en suis convaincu, et paysans et paysages y retrouveront leur identité commune.